

## Les avantages de consentir à l'échange de renseignements personnels

Votre consentement à l'échange de renseignements personnels est nécessaire parce que votre médecin de famille pourra plus facilement :

- établir un diagnostic et répondre à vos besoins s'il est mieux informé des résultats de vos examens ainsi que des soins et des traitements que vous avez déjà reçus ;
- coordonner l'ensemble des services et des traitements médicaux ou psychosociaux que votre condition nécessite ;
- assurer le suivi de votre état de santé.

## Inscrivez-vous !



This pamphlet is also available in English.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'implantation des groupes de médecine de famille et sur les services médicaux généraux offerts dans votre région, communiquez avec votre agence de la santé et des services sociaux :

### Bas-Saint-Laurent

Téléphone: 1 866 724-5231

### Saguenay–Lac-Saint-Jean

Téléphone: 418 545-4980  
1 800 370-4980

### Capitale-Nationale

Téléphone: 418 525-1500

### Mauricie et Centre-du-Québec

Téléphone: 819 693-3636

### Estrie

Téléphone: 819 566-7861

### Montréal

Téléphone: 514 286-5615

### Outaouais

Téléphone: 819 776-7660

### Abitibi-Témiscamingue

Téléphone: 819 764-3264

### Côte-Nord

Téléphone: 418 589-9845

### Nord-du-Québec

Téléphone: 418 748-3575

### Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Téléphone: 418 368-2349

### Chaudière-Appalaches

Téléphone: 418 386-3363

### Laval

Téléphone: 450 978-2000

### Lanaudière

Téléphone: 450 759-1157  
1 800 668-9229

### Laurentides

Téléphone: 450 436-8622  
1 800 363-2507

### Montérégie

Téléphone: 1 866 463-3443

### Nunavik

Téléphone: 819 964-2222

### Terres-Cries-de-la-Baie-James

Téléphone: 819 855-2844

[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

Santé  
et Services sociaux  
Québec 

Avec la participation de la  
Régie de l'assurance maladie du Québec

07-970-04FA

# Le groupe de médecine de famille: un atout pour le patient et son médecin



Québec 

## Pourquoi créer des groupes de médecine de famille?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met en place des groupes de médecine de famille afin de favoriser pour tous l'accès à un médecin de famille et d'améliorer la qualité des soins médicaux généraux.

## Qu'est-ce qu'un groupe de médecine de famille?

C'est un regroupement de médecins qui travaillent en étroite collaboration avec des infirmières dans un environnement favorisant la pratique de la médecine de famille auprès de personnes inscrites.

Le médecin de famille appartenant à un groupe est aussi en relation étroite avec des professionnels du centre de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers, des pharmacies et avec d'autres professionnels de la santé de votre région.



## L'inscription

Vous êtes invité à vous inscrire volontairement et gratuitement auprès d'un médecin membre d'un groupe de médecine de famille. Vous n'avez qu'à remplir un formulaire d'inscription, que vous obtiendrez au bureau de votre médecin membre d'un groupe. Votre inscription reste valide tant que vous gardez votre médecin de famille. Cependant, elle prendra fin si vous changez de médecin ou si celui-ci quitte le groupe auquel il appartient\*.

## Les avantages de vous inscrire auprès d'un médecin de famille

- Votre inscription est l'occasion de choisir votre médecin de famille et d'établir une relation durable et privilégiée avec lui; elle reflète un engagement mutuel entre vous et votre médecin.
- Vous bénéficierez de l'attention d'une équipe composée de votre médecin de famille, de ses collègues et d'infirmières qui, ensemble, collaborent à la prise en charge et au suivi de votre état de santé.



- Votre médecin de famille vous recevra à son bureau, sur rendez-vous ou sans rendez-vous si nécessaire, ou il pourra se rendre à votre domicile si une perte d'autonomie majeure vous empêche de vous déplacer et que votre situation l'exige.
- Vous aurez des explications personnalisées, de l'enseignement et un suivi de votre état par une infirmière du groupe, selon vos problèmes de santé.
- Vous consultez en premier lieu votre médecin de famille et s'il est absent, le travail en groupe permet à un autre médecin membre du groupe d'assurer le suivi de votre état de santé et de votre dossier médical.
- En tout temps, la personne inscrite à un groupe de médecine de famille peut compter sur les services d'Info-Santé. Cependant, si son médecin a évalué que son état de santé nécessite un accès à des services sept jours sur sept, en dehors des heures d'ouverture de son groupe de médecine de famille et selon la situation, la personne pourra alors compter sur la collaboration de l'infirmière du service Info-Santé pour faire le lien avec le système de garde médicale du groupe de médecine de famille.

En cas d'urgence, ou lorsque vous êtes en voyage ou à l'extérieur de votre région, vous pourrez consulter un autre médecin.

\* Dans ce cas, votre médecin vous avisera de sa décision et vous pourrez vous inscrire auprès d'un des autres médecins du même groupe qui acceptent de nouveaux patients ou auprès d'un médecin de votre choix dans un autre groupe.